



Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-737
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2006-545**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion ordinaire du 7 juin 2021 le Règlement numéro R2020-737 modifiant le règlement de construction numéro 2006-545.

Le présent règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ

Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

Le 16 septembre 2021